

Avis public

Conformément à la Loi sur la sécurité incendie, la Ville de Saguenay a adopté le 5 mai 2026 son schéma de couverture de risques.

Le ministre de la Sécurité publique a fait parvenir le 8 avril 2026 l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques.

Le schéma de couvertures de risques de la Ville de Saguenay entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin conformément à la Loi.

SAGUENAY, le 7 mai 2026.

La greffière,

PATRICIA GIRARD